



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

9736^e séance

Lundi 30 septembre 2024, à 10 h 50

New York

Présidents : M. Žbogar/M^{me} Jurečko (Slovénie)

Membres :

Algérie	M. Koudri
Chine	M. Dai Bing
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M. Camilleri
Mozambique	M. Fernandes
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M. Kanu
Suisse	M. Carpenter

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2024/689)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2024/689)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Angola, de la République démocratique du Congo et du Rwanda à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; et M^{me} Thérèse Nzale-Kove, chargée de programme au Fonds pour les femmes congolaises.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/689, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de M^{me} Keita, de M^{me} Nzale-Kove et de l'Ambassadeur Michael Imran Kanu, Représentant permanent de la Sierra Leone, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Keita.

M^{me} Keita : C'est une fois de plus un honneur de présenter le rapport du Secrétaire général sur la situation en République démocratique du Congo (S/2024/689). Je salue par ailleurs la présence de S. E. M. Zenon Mukongo, Représentant permanent de la République démocratique du Congo à New York, et de S. E. M. Ernest Rwamucyo,

Représentant permanent de la République du Rwanda. Je salue aussi la présence du représentant de l'Angola à cette séance.

Cette séance prend place dans un contexte qui mérite d'être salué. Depuis le 30 juillet et l'annonce d'un cessez-le-feu entre les parties par les Ministres des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et du Rwanda, lors d'une rencontre facilitée par l'Angola, s'observe une réduction considérable des combats entre belligérants. La paix n'est pas encore gagnée, mais il existe aujourd'hui un cadre actif de dialogue entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, une médiation investie et proactive qui ne ménage aucun effort pour résoudre ce conflit, un instrument opérationnel en appui à cette médiation, et une perspective réelle de paix peut donc être envisagée. Je tiens à saluer ici la détermination sans faille du Président João Lourenço de la République d'Angola et de ses équipes à faire aboutir ce processus et lui renouvelle le soutien total des Nations Unies, y compris de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

(l'oratrice poursuit en anglais)

Depuis mon dernier exposé (voir S/PV.9681), des progrès graduels ont été réalisés dans les processus politique et institutionnel.

Premièrement, au niveau national, les nouvelles institutions issues des élections de décembre 2023 ont été mises en place : l'Assemblée nationale et le Sénat ont élu leurs bureaux respectifs et le Parlement entame sa session d'automne. La Première Ministre, M^{me} Judith Suminwa Tuluka, a présenté le projet de loi de finances pour 2025, qui prévoit un budget d'environ 18 milliards de dollars, soit une augmentation des recettes de 12 % par rapport à l'année précédente. Le Gouvernement est prêt à mener à bien son ambitieux programme. L'ONU se tient prête à le soutenir.

Deuxièmement, au niveau régional, les discussions dans le cadre du processus de Luanda se sont poursuivies, tandis que la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo a déjà mené plusieurs opérations et fournit une formation opérationnelle aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Je me félicite de l'annonce faite par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) concernant la création du Bureau du Représentant spécial ou de la Représentante spéciale de la SADC et Chef de la Mission de la

SADC. Je remercie le Conseil d'avoir adopté la résolution 2746 (2024), qui autorise la MONUSCO à soutenir la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo. Les mécanismes de coordination visant à rendre cet appui opérationnel sont déjà en place. En outre, les autorités angolaises ont demandé à la MONUSCO d'apporter un soutien logistique, de garantir la sécurité et de fournir des informations au mécanisme de vérification *ad hoc* renforcé mis en place à la suite de l'accord de cessez-le-feu. Nous nous engageons à le faire dans la limite de nos ressources et de notre mandat.

Troisièmement, les donateurs ont déjà versé plus d'un milliard de dollars d'aide humanitaire. D'ici la fin de l'année, les contributions à l'action humanitaire n'auront jamais été aussi élevées. Cela permet de sauver des millions de vies. Cependant, les besoins augmentent à un rythme plus rapide. Même les niveaux records de financement prévus cette année ne suffiront pas à couvrir les quelque 2,6 milliards de dollars nécessaires pour aider les 8,7 millions de personnes les plus vulnérables en 2024.

Malgré les progrès réalisés, des défis redoutables demeurent. Au cours des derniers mois, la concurrence pour l'exploitation et le commerce des ressources naturelles a renforcé et exacerbé la dynamique du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. En Ituri, la récente intensification de la violence est principalement due aux tentatives des groupes armés de contrôler les zones minières. L'expansion des activités d'extraction semi-mécanisée de l'or a fait grimper les profits et les groupes armés sont devenus des entrepreneurs militarisés. En conséquence, les responsables locaux et les forces gouvernementales, dont les effectifs sont insuffisants, ont du mal à neutraliser les groupes armés, qui se sont renforcés tant sur le plan militaire que financier.

Au Nord-Kivu, le Mouvement du 23 mars (M23) a consolidé son contrôle administratif sur les territoires de Masisi et de Rutshuru, ce qui lui permet d'exercer un contrôle total sur la production de coltan. Selon les estimations, la région de Rubaya produit plus de 15 % de l'offre mondiale de tantale et son commerce génère environ 300 000 dollars par mois pour le groupe armé. C'est un fait très préoccupant, et il faut y mettre un terme. Le blanchiment criminel des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, qui sortent clandestinement du pays, renforce les groupes armés, pérennise l'exploitation de la population civile, dont une partie a été de facto réduite en esclavage, et sape les efforts de rétablissement de la paix. Si des sanctions internationales ne

sont pas imposées à ceux qui profitent de ce commerce criminel, la paix restera hors de portée et les civils continueront de souffrir.

Parallèlement, il est indispensable d'améliorer la gouvernance de l'exploitation des ressources naturelles en augmentant la transparence et la traçabilité de la production de minerais pour pouvoir stabiliser progressivement l'est de la République démocratique du Congo. J'encourage le Gouvernement à investir dans la transformation locale des minerais et autres matières premières grâce à la création de chaînes de valeur, et à engager des poursuites contre les personnes impliquées s'agissant de ces flux financiers illicites.

Au Nord-Kivu et en Ituri, l'objectif d'éliminer la menace posée par les Forces démocratiques alliées (ADF) reste hors de portée. Au cours des trois derniers mois, les ADF ont intensifié leurs attaques contre les civils, exploitant le vide créé par le redéploiement des forces armées congolaises pour combattre le M23. Le mois de juin a probablement été le plus meurtrier jamais enregistré en ce qui concerne les ADF, avec 272 civils tués. La neutralisation de ce groupe reste une priorité pour la Mission.

Depuis le début de l'année, 2,4 millions de personnes supplémentaires ont été déplacées. Nombre d'entre elles ont trouvé refuge dans des sites surpeuplés où elles sont particulièrement exposées aux maladies, notamment au choléra, à la rougeole et à la nouvelle épidémie de variole simienne (mpox). La majorité des cas de mpox étant concentrés en Afrique, la République démocratique du Congo est l'épicentre de cette épidémie qui touche déjà 15 pays du continent.

Sur le plan politique, les tensions s'accroissent également dans les médias et dans la rue. Les partis d'opposition dénoncent les restrictions imposées aux libertés politiques, les arrestations arbitraires et le rétrécissement de l'espace démocratique. Toutes les mesures visant à préserver un environnement politique pacifique et consultatif sont essentielles pour créer un environnement propice à la poursuite des réformes clés et pour renforcer la confiance et la cohésion nationale, qui serviront d'antidote face à ceux qui appellent à la rébellion armée. Je salue la position publique et les mesures concrètes adoptées par les autorités congolaises pour lutter contre tous les discours de haine et toutes les formes d'incitation à la discrimination et à la violence. Il faut rester vigilant à cet égard.

Il y a une autre partie de la société congolaise que nous ne pouvons pas ignorer : les détenus. Le 2 septembre,

des milliers de détenus ont tenté de s'évader de la prison centrale surpeuplée de Kinshasa. Plus de 150 d'entre eux sont morts lors de cette tentative d'évasion massive. Certains détenus sont entrés dans l'aile réservée aux femmes et ont agressé sexuellement plus de 268 femmes incarcérées. Depuis, le Président Tshisekedi Tshilombo a ordonné une réduction accélérée de la population carcérale et une enquête sur ces faits. Quelque 2 000 détenus ont été libérés.

La République démocratique du Congo reste touchée de manière disproportionnée par un autre fléau : la violence sexuelle et fondée sur le genre. Au cours de la première moitié de l'année, plus de 61 000 victimes ont été prises en charge par les partenaires humanitaires, soit une augmentation de 10 % par rapport au premier semestre de 2023. Cela représente une victime toutes les quatre minutes, trois à la fin de mon exposé et plus de 20 à la fin de cette séance. Ce fléau, qui touche principalement les femmes et les filles victimes du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo, provoquera des traumatismes durables au sein de la société.

(l'oratrice reprend en français)

Les risques et opportunités évoqués précédemment appellent à une mobilisation nationale, régionale et internationale en soutien aux populations congolaises.

En premier lieu, il importe de soutenir les efforts de paix partout où sévissent les conflits. La médiation engagée par l'Angola reste la meilleure opportunité de réduire les tensions entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, mais la paix ne se construira pas seulement à Luanda. Elle demande aussi d'investir dans les provinces, les territoires, les chefferies et les villages. Au Sud-Kivu, suite au départ de la MONUSCO, l'ONU soutient la mise en place de mécanismes de protection non armée des civils. Des outils pérennes de prévention, gestion et règlement des conflits resteront également nécessaires. En ce sens, la MONUSCO est pleinement engagée auprès des autorités congolaises pour soutenir l'établissement d'un mécanisme de dialogue permanent en Ituri. Elle travaille également conjointement avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les institutions religieuses à consolider les gains obtenus après de nombreuses années d'investissement auprès des communautés, des femmes, des jeunes et des institutions locales.

Militairement également, la MONUSCO continue de protéger les civils. En Ituri, les Casques bleus sont plus agiles et plus robustes dans leurs interventions. Grâce à

la création d'un centre de coordination et d'opérations conjointes avec les FARDC à Bunia, le temps de réaction à une alerte est passé dans la plupart des cas à moins de 15 minutes. Il y a 10 jours, les FARDC et la MONUSCO se sont déployés à Bule afin de mettre fin à une attaque en cours par le groupe armé Coopérative pour le développement du Congo, incitant le Président de la société civile de la chefferie de Baheme-Badjere à déclarer que, n'eût été l'intervention de la MONUSCO, ils auraient enregistré plus de 100 morts. Au Nord-Kivu, la MONUSCO continue de participer au maintien d'une zone de défense autour de Goma et de Sake. Elle fournit des garanties de protection aux populations civiles en maintenant ses bases de Kitshanga, Kiwanja et Kanyobagonga dans les zones sous contrôle du M23.

Enfin, il est fondamental de réduire la menace des groupes armés à travers la revitalisation du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et en opérationnalisant sa stratégie nationale et ses plans opérationnels provinciaux. Sur ce dossier également, les organismes des Nations Unies et la MONUSCO sont engagés pour soutenir le Gouvernement.

Le 30 juin dernier, nous avons mis fin à nos activités au Sud-Kivu. À la demande des autorités, nous sommes maintenant engagés dans un processus d'évaluation afin d'assurer une consolidation de ce départ et de bien planifier la suite de notre retrait. L'équipe intégrée de transition estime à 57 millions de dollars l'engagement financier nécessaire pour que l'État ait les moyens de prendre la relève de la Mission au Sud-Kivu. Démontrant son volontarisme, le Gouvernement s'y est déjà engagé à hauteur de 30 millions de dollars. Les autorités provinciales du Sud-Kivu sont également pleinement engagées dans la consolidation de la transition.

La MONUSCO et le Gouvernement sont à l'œuvre pour définir les modalités de mise en œuvre des prochaines étapes du désengagement de la Mission. Ce travail, qui s'intensifiera dans les prochaines semaines, visera à assurer que les principales leçons apprises du désengagement du Sud-Kivu et les défis spécifiques dans les localités où la MONUSCO est encore présente soient pris en compte.

(l'oratrice poursuit en anglais)

La République démocratique du Congo s'est engagée sur une voie. Nous devons continuer d'aider collectivement le pays à progresser sur la voie de la paix et de la stabilité. Il n'existe pas d'autre option qu'un règlement négocié du conflit au Nord-Kivu ou que la mise

en œuvre réussie du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et de la réforme du secteur de la sécurité. L'ONU et la MONUSCO continuent de soutenir fermement les efforts de consolidation de la paix du Gouvernement. La MONUSCO est sur le départ. L'ONU va rester. Mais jusqu'à notre dernier jour, nous continuerons de protéger les civils, de soutenir les initiatives de paix sérieuses, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et d'aider l'État congolais dans ses efforts de stabilisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Keita de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Thérèse Nzale-Kove.

M^{me} Nzale-Kove : Je remercie le Conseil de m'accorder ce moment pour parler de la situation des femmes et des filles dans notre pays, la République démocratique du Congo, et particulièrement dans sa partie est.

Je suis Thérèse Nzale-Kove, militante des droits de la femme et chargée de programme au Fonds pour les femmes congolaises, qui apporte un soutien financier et technique aux organisations locales de promotion des droits de la femme.

Ma déclaration s'articulera sur trois principaux points : premièrement, l'impact de la crise humanitaire actuelle en République démocratique du Congo sur les femmes, les filles et les enfants en particulier ; deuxièmement, la participation des femmes aux processus politiques et de paix ; et troisièmement, l'importance des mesures particulières de protection des civils et de sauvegarde des droits des femmes pendant et après le retrait de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

La situation humanitaire en République démocratique du Congo est désastreuse. Elle est caractérisée par un taux très élevé de déplacés internes, la montée de l'insécurité alimentaire et le fléau des violences sexuelles et sexistes déshumanisant les femmes et les enfants.

Plus de 7,3 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et la majorité, 94 %, sont concentrés dans les quatre provinces orientales, à savoir l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Tanganyika. En réaction, le plan de réponse humanitaire est plombé dès lors qu'il n'est financé qu'à hauteur de 37 %.

L'ampleur des conflits armés récurrents et des crises multiformes dans l'est de la République démocratique du Congo sur les civils en général, et les femmes et les filles

en particulier, porte préjudice à la paix, à l'épanouissement individuel et collectif. L'ampleur que prennent les violences sexuelles et sexistes vient aggraver la vulnérabilité et impacte de manière disproportionnée les femmes et les filles. À ceci s'ajoutent l'agression et l'esclavage sexuel, la torture, l'enlèvement, le mariage forcé, les violences psychologiques, etc. Le manque d'accès à la nourriture, au bois de chauffe et à d'autres produits de première nécessité expose encore plus les femmes, les filles et les enfants déplacés. En quête de ces besoins vitaux, ils encourent le grand risque d'être de nouveau confrontés à de nouvelles violences sexuelles. Mais la précarité contextuelle les contraint aussi à recourir pour leur survie à des relations sexuelles transactionnelles, abusivement appelées « sexe de survie ». Avec plus de 90 000 cas de violence sexuelle documentés rien que l'année dernière, il est clair que la protection des femmes et filles n'est pas garantie. En dehors des zones de conflit, y compris lorsqu'elles fuient l'insécurité, à l'intérieur et autour des camps de personnes déplacées, elles sont toujours en proie aux prédateurs. Le récent cas de viol collectif de 268 femmes et filles dans la prison de Makala, à Kinshasa, est un exemple parlant. Malheureusement, nombre de ces survivantes n'ont pas accès aux services essentiels. Parmi les causes figurent la peur des stigmatisations et la capacité limitée du système de santé dans le contexte troublé de la République démocratique du Congo.

En plus de tout cela, des milliers d'enfants déplacés n'ont pas accès à l'éducation, un droit fondamental consacré par la Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant et par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. L'année dernière, l'ONU a recensé plus de 3 700 violations graves commises contre des enfants, notamment des meurtres, des mutilations, des violences sexuelles, des enlèvements et des recrutements au sein des groupes armés. Leurs écoles ont été forcées de fermer à cause des violences liées aux conflits récurrents et sanglants. L'éducation étant un moyen de protéger les enfants contre tous ces maux, c'est maintenant qu'il faut agir pour désactiver cette bombe à retardement.

Les femmes et les filles congolaises travaillent sans relâche pour contribuer aux efforts de paix et répondre à la crise humanitaire. Leur impact est visible en dépit du fait que leur effort n'est pas assez soutenu. L'effectivité de leur participation aux différents processus de maintien et de consolidation de la paix et aux négociations de paix demeure très faible malgré l'engagement des dirigeants et leur volonté de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000). Sur une initiative du Fonds pour les femmes congolaises, elles se sont constituées en groupe de réflexion et d'action

dénommé « Synergie des femmes pour la paix et la sécurité ». Il est essentiel que les femmes de la société civile puissent participer pleinement et de manière significative à tous les aspects des processus de paix actuels, y compris les processus de Nairobi IV et de Luanda, ainsi qu'à d'autres espaces régionaux. L'accord de Luanda, sous la médiation du Président angolais João Manuel Gonçalves Lourenço, est une démarche positive que les femmes congolaises soutiennent car elles aspirent à une solution durable au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. Pourvu qu'il soit respecté.

La communauté internationale a intérêt à écouter les cris de détresse de la population vivant dans la partie est de la République démocratique du Congo, en état de désespoir indescriptible. Le départ de la MONUSCO, devenu un sujet qui fait consensus, doit prendre en compte les défis des systèmes de protection des droits humains et les inégalités sociales, ainsi que leurs effets. D'où la nécessité de procéder à une évaluation objective, maintenant qu'il y a des leçons à tirer de la situation actuelle des provinces quittées par la MONUSCO, notamment les provinces de Tanganyika et du Sud-Kivu.

Il importe également de veiller, pour les prochaines étapes, à la complexité du contexte spécifique de chacune des provinces qui restent, notamment le Nord-Kivu et l'Ituri. La peur du vide et le doute que la protection des civils soit garantie sont des facteurs anxiogènes qui soulèvent des questionnements, notamment sur la surveillance des violations des droits de l'homme, y compris des violences sexuelles liées au conflit, et les différents soutiens à la participation politique, à l'autonomisation des femmes, aux défenseurs des droits de l'homme en danger, etc. Ces responsabilités essentielles doivent être transférées durablement aux autorités compétentes et à d'autres entités qui ont la capacité de les mener à bien, parmi lesquelles les organisations de la société civile et, en particulier, les organisations féminines. Les impliquer dans les évaluations du processus et de l'impact de celui-ci sur la protection des civils renforcera la communication avec les membres des communautés. Je voudrais conclure en formulant les recommandations suivantes pour le Conseil de sécurité.

Premièrement, il faut qu'il veuille bien prendre des mesures contraignantes à l'égard de toutes les parties au conflit armé en République démocratique du Congo, pour qu'elles œuvrent de manière à restaurer la paix dans la région et pour le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Deuxièmement, il doit appeler à l'accélération de la mise

en œuvre intégrale de la feuille de route de Luanda. Troisièmement, il doit prendre des mesures concrètes, avec le Gouvernement congolais, pour contrer le fléau des violences sexuelles et sexistes. Quatrièmement, il doit veiller à ce que la MONUSCO et le Gouvernement de la République démocratique du Congo consultent régulièrement et de manière significative les organisations féminines de la société civile à tous les stades de la transition et intègrent leurs recommandations dans tous les plans de retrait, y compris dans les stratégies de protection des civils. La participation des femmes ne devrait pas faire l'objet de revendications quelconques, car leur place doit être légitime dans la consolidation et la construction de la paix en République démocratique du Congo et dans la région. La protection des femmes et des enfants n'est pas négociable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nzale-Kove de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Kanu.

M. Kanu (Sierra-Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Je me propose de retracer les activités menées par le Comité depuis l'exposé présenté au Conseil par mon prédécesseur le 28 septembre 2023 (voir S/PV.9427).

Depuis cet exposé, le Comité a tenu trois sessions de consultations au cours du reste de l'année 2023 et quatre depuis le début de l'année 2024. Durant la réunion organisée le 10 octobre 2023, le Comité a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés sur la situation des enfants en République démocratique du Congo. Le 19 octobre 2023, le Comité a entendu un exposé présenté par un représentant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, conformément au paragraphe 5 de la résolution 2664 (2022). Durant les consultations du 7 décembre 2023, la Coordonnatrice du Groupe d'experts a présenté les principales conclusions et recommandations figurant dans le rapport à mi-parcours du Groupe (voir S/2023/990), à la suite de quoi les membres du Comité ont examiné les conclusions et recommandations contenues dans ledit rapport.

Les membres du Comité ont également rencontré le haut responsable du mécanisme de suivi de la République

démocratique du Congo, M. Petit, dans le cadre d'une réunion informelle à la Mission permanente du Gabon le 15 décembre 2023. Je tiens à réaffirmer que le Comité continue d'appuyer le mécanisme, qui prête son concours au Gouvernement de la République démocratique du Congo dans le cadre des enquêtes menées sur le meurtre dont ont été victimes, en mars 2017, deux anciens membres du Groupe d'experts, Zaida Catalán et Michael Sharp, et les quatre Congolais qui les accompagnaient.

Je vais maintenant dire quelques mots sur les consultations qui ont eu lieu jusqu'à présent en 2024. Lors de la réunion tenue le 19 février avec les États de la région et d'autres États intéressés, la Coordonnatrice du Groupe d'experts a présenté les principales conclusions et recommandations figurant dans le rapport à mi-parcours, à la suite de quoi des membres du Comité et des représentants d'États de la région ont fait part de leurs observations au sujet du rapport.

Lors de la réunion du 24 mai, le Comité a entendu un exposé de la Coordonnatrice du Groupe d'experts concernant le rapport final du Groupe, (voir S/2024/432) et examiné les conclusions et les recommandations y figurant.

Lors de la réunion du 3 juin, le Comité a entendu des exposés sur les ressources naturelles présentés par le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, par un représentant du Centre pour la conduite responsable des entreprises de l'Organisation de coopération et de développement économiques et par des représentants de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Lors de la réunion tenue le 26 juillet avec les États de la région et d'autres États intéressés, la Coordonnatrice du Groupe d'experts a présenté les principales conclusions et recommandations figurant dans le rapport final, à la suite de quoi des membres du Comité et des représentants d'États de la région ont communiqué leurs vues sur le rapport.

Lors de la réunion du 16 septembre, le Comité a entendu un exposé de la Coordonnatrice du Groupe d'experts sur le programme de travail du Groupe dans le cadre du mandat actuel, qui expire le 1^{er} août 2025, conformément à la résolution 2738 (2024) adoptée le 27 juin.

Les membres du Comité ont également rencontré le haut responsable du mécanisme de suivi de la République démocratique du Congo, M. Petit, dans le cadre de deux

consultations informelles à la Mission permanente de la Sierra Leone le 6 mars et le 23 avril.

Conformément au paragraphe 104 de l'annexe à la note du Président du Conseil de sécurité figurant dans le document publié sous la cote S/2017/507, le Comité a publié huit communiqués de presse résumant brièvement la teneur des consultations tenues respectivement les 10 octobre, 19 octobre et 7 décembre 2023, et les 19 février, 24 mai, 3 juin, 26 juillet et 16 septembre 2024.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Kanu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, le Représentant permanent de la Sierra Leone, ainsi que M^{me} Nzale-Kove pour leurs présentations. Qu'il me soit permis de revenir sur trois points.

D'abord, ne laissons pas la crise à l'est de la République démocratique du Congo devenir une crise oubliée. Tous les efforts doivent être entrepris pour mettre fin à la crise humanitaire, permettre l'accès aux populations vulnérables et assurer la protection des travailleurs humanitaires. La France appelle à une poursuite de la mobilisation de la communauté internationale pour répondre à ces besoins aujourd'hui largement sous-financés. Elle y prend toute sa part en appuyant la réponse humanitaire à hauteur de plus de 22 millions d'euros cette année. La France appelle aussi à mettre un terme aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par les groupes armés. Ces exactions largement documentées doivent cesser, de même que tout soutien apporté à ces groupes. La France salue le travail du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et de son panel d'experts. Les sanctions restent un outil précieux pour avoir un impact sur le terrain.

Deuxièmement, une solution politique est plus que jamais indispensable pour parvenir à une résolution durable du conflit. Je salue la médiation conduite par l'Angola et le Président Lourenço. Le récent cessez-le-feu est un pas dans la bonne direction. Il doit être respecté. La France soutient ce processus et tous les efforts régionaux en vue de renouer le fil du dialogue. Le Président de la République, Emmanuel Macron, est personnellement impliqué et évoque régulièrement la situation avec les Présidents Tshisekedi Tshilombo et Kagame. Nous devons tous nous mobiliser pour soutenir les efforts de l'Angola

et pousser les parties vers un accord. Nous souhaitons que ceux-ci conduisent rapidement à des avancées concrètes s'agissant du retrait, du cantonnement et du désarmement des forces du Mouvement du 23 mars et du Rwanda, ainsi que du plan de démantèlement des Forces démocratiques de libération du Rwanda, afin de restaurer la confiance entre les parties. Il y a urgence, tant pour les populations victimes de cette crise que pour permettre à la République démocratique du Congo de retrouver sa pleine souveraineté et son intégrité territoriale.

Troisièmement, je salue le travail de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et celui de la Représentante spéciale, Bintou Keita, qui continuent de jouer un rôle clef en matière de protection des civils. Le Conseil a autorisé en juillet la MONUSCO à soutenir la force régionale déployée sous l'égide de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Nous appelons les différentes parties à garantir la bonne coordination de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo avec la MONUSCO. Celle-ci a amorcé cette année un processus de retrait progressif. Je salue la finalisation de sa première phase. Les leçons doivent maintenant en être tirées. Il convient au préalable de consolider le transfert de responsabilités au Gouvernement congolais au Sud-Kivu avant d'engager les prochaines étapes, en prenant en compte l'évolution de la situation sécuritaire. La priorité absolue doit être la protection des civils et tout retrait doit se faire à l'aune de cet impératif.

La capacité des autorités de la République démocratique du Congo à prendre en charge la sécurité de l'ensemble du peuple congolais et à assurer une présence au service de tous ses citoyens devra être un facteur décisif. C'est pourquoi nous œuvrons au renforcement des capacités des forces congolaises en matière de lutte contre les engins explosifs improvisés. Il est également essentiel d'appuyer la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. La MONUSCO y contribue jour après jour. Je souhaite saluer son engagement et je la remercie.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et mon pays, la Sierra Leone, et du Guyana.

Avant toute chose, les trois membres africains du Conseil et le Guyana souhaitent exprimer leur gratitude à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me}

Bintou Keita, pour son leadership et ses efforts, ainsi que ceux de son équipe. Nous la remercions vivement du précieux exposé qu'elle nous a présenté aujourd'hui sur la situation en République démocratique du Congo.

Nous prenons note de l'exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, et nous avons aussi écouté attentivement les éclairages apportés par M^{me} Thérèse Nzale-Kove. Nous saluons la participation des représentants de la République démocratique du Congo, de l'Angola et du Rwanda aux discussions de ce jour.

Alors que le Conseil se réunit une nouvelle fois pour examiner la situation en République démocratique du Congo, il importe de rappeler les répercussions dévastatrices du conflit sur les civils, y compris les enfants. Nombre de ces enfants n'ont connu que la guerre depuis leur naissance et, hélas, beaucoup y ont trouvé la mort. Ces enfants et leurs familles ne désirent ardemment qu'une chose : la paix. C'est pourquoi le Conseil doit continuer d'appuyer tous les efforts visant à instaurer la paix en République démocratique du Congo.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana remercient le Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2024/689) sur la situation en République démocratique du Congo et les activités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Après avoir examiné attentivement le rapport, nous souhaitons souligner les points suivants.

Premièrement, nous nous félicitons de l'accord de cessez-le-feu conclu entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, à la suite des efforts de médiation du Président angolais João Lourenço. Nous estimons que la supervision efficace de cet accord par le mécanisme de vérification *ad hoc* renforcé est cruciale pour garantir la pleine mise en œuvre du cessez-le-feu. Nous demandons instamment à la MONUSCO de fournir un appui robuste à ce mécanisme, en particulier à la mise en œuvre d'un plan de neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), comme le prévoit l'accord de cessez-le-feu.

Nous réaffirmons également la position du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine : les processus de Nairobi et de Luanda restent les cadres les plus viables pour régler le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. Il est essentiel de continuer de renforcer ces processus. Nous accueillons donc avec satisfaction les

échanges engagés entre la République démocratique du Congo et le Rwanda pour répondre conjointement à leurs préoccupations respectives en matière de sécurité. Nous les exhortons à rester attachés au dialogue et à la coopération, dans l'intérêt des peuples congolais et rwandais.

Deuxièmement, malgré l'accord de cessez-le-feu, les trois membres africains du Conseil et le Guyana demeurent extrêmement préoccupés par les conditions de sécurité en République démocratique du Congo, en particulier dans le Sud-Kivu. L'efficacité du cessez-le-feu est compromise par les affrontements quotidiens qui, malgré l'accord entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, opposent le Mouvement du 23 mars, le Wazalendo et les FDLR.

Ce sont les civils qui continuent de payer ces hostilités au prix fort, comme on l'a vu dans les récents bombardements de camps de déplacés. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana condamnent ces attaques avec la plus grande énergie et appellent toutes les parties à honorer leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et à donner la priorité à la protection des civils. En outre, nous déplorons toutes les actions qui compromettent le cessez-le-feu convenu entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Nous sommes donc profondément préoccupés par la présence de groupes armés étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo, en violation grave de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays.

Troisièmement, nous nous inquiétons vivement de la détérioration de la situation humanitaire en République démocratique du Congo, marquée par une crise de déplacement sans précédent, des épidémies, en particulier celle du virus de la variole simienne (mpox), et de graves violations du droit international humanitaire. Nous notons que le nombre de cas de mpox augmente de manière alarmante chez les enfants et nous nous félicitons que l'Organisation mondiale de la Santé ait déclaré la mpox urgence de santé publique de portée internationale. Tout en accueillant favorablement les mesures prises pour améliorer la situation, les trois membres africains du Conseil et le Guyana estiment que des efforts supplémentaires sont requis pour préserver la santé de la population congolaise, déjà aux prises avec les effets d'un conflit multidimensionnel. Nous appelons donc les États Membres à accompagner les efforts visant à enrayer la propagation du virus en veillant à ce que les vaccins requis, entre autres ressources, soient disponibles. D'après les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, seuls 200 000 vaccins sont

disponibles, alors qu'il faudrait au moins 10 millions de doses pour endiguer la maladie.

Quatrièmement, les trois membres africains du Conseil et le Guyana saluent l'achèvement de la première phase du plan de désengagement, d'autant qu'elle a respecté des protocoles environnementaux stricts, conformément aux normes des Nations Unies. Nous prenons également acte de la signature de la feuille de route provinciale pour la transition au Sud-Kivu. Nous soulignons qu'il importe de consolider le transfert des responsabilités aux autorités provinciales et nationales et de renforcer les institutions et capacités nationales, en particulier en ce qui concerne la protection des civils. C'est la seule manière de veiller à ce que le retrait de la MONUSCO ne crée pas un vide sécuritaire, que les groupes armés pourraient avoir l'occasion de combler.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil et le Guyana demandent instamment à l'ONU de poursuivre sa coopération étroite avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour protéger les civils et remédier aux crises humanitaire et sanitaire qui sévissent dans le pays. Ces efforts sont cruciaux, en particulier pour les enfants touchés par le conflit. Une paix, une stabilité et une prospérité durables pour le peuple congolais ne pourront être obtenues que via des progrès sur le front politique.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés instructifs l'Ambassadeur Michael Imran Kanu et la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), M^{me} Bintou Keita. Je remercie également M^{me} Nzal-Kove, représentante de la société civile, de son intervention. Je salue la participation des représentants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Angola à la présente séance.

Le 15 juillet dernier, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a réaffirmé que les processus de Nairobi et de Luanda restaient les cadres les plus viables pour concrétiser la paix en République démocratique du Congo. Dans cette optique, la convocation, par la Commission de l'Union africaine, de la deuxième réunion quadripartite consolidera sans aucun doute la voie qui mène à la paix dans le pays.

La médiation assurée par le Président angolais João Lourenço dans le cadre du processus de Luanda, qui a abouti à un accord de cessez-le-feu, marque une étape importante, tout comme la proposition qu'il a présentée

pour obtenir un accord de paix entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

Les conditions de sécurité sur le terrain restent difficiles, d'autant que le Mouvement du 23 mars et les Forces démocratiques alliées étendent leurs activités, malgré la pause humanitaire et l'accord de cessez-le-feu. Les opérations de ces groupes armés, et d'autres, en République démocratique du Congo doivent cesser immédiatement, tout comme les violations des droits humains, les violences sexuelles et fondées sur le genre et les graves violations commises contre les enfants. La protection des civils est une priorité. Les crimes perpétrés contre eux ne peuvent rester impunis.

La proclamation d'une urgence de santé publique de portée internationale concernant la variole simienne a encore aggravé la situation humanitaire en République démocratique du Congo. La communauté internationale doit répondre comme il convient aux besoins urgents des plus de 6,4 millions de déplacés.

Il est inquiétant que, malgré la trêve humanitaire convenue dans l'est du pays, les violations du droit international humanitaire n'aient pas complètement cessé, et elles affectent en particulier les camps de réfugiés, dont les combats ne se sont pas éloignés.

Je salue le travail et l'engagement de la MONUSCO en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En coordination avec ONU-Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Ministère du genre, de la famille et des enfants, ces efforts contribuent à l'élaboration du plan de troisième génération pour la période 2024-2028, en application de la résolution 1325 (2000). De même, je souligne l'action de la MONUSCO dans les domaines couverts par son mandat : la protection des civils, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du système judiciaire et la lutte contre l'impunité, entre autres.

Les missions de paix ne peuvent être perdurer indéfiniment. La MONUSCO a achevé son retrait du Sud-Kivu, mais la présence de l'État doit être renforcée pour stopper l'avancée des groupes armés. Il est impératif que les autorités nationales jouent un rôle actif et permanent pour combler ces vides de pouvoir. Seule une présence forte de l'État permettra de consolider une paix durable et un développement véritablement inclusif qui bénéficie à la population. Dans ce contexte, il faut lutter contre l'exploitation illégale des ressources minérales, qui est la principale activité des groupes armés. La mise en place

de mécanismes de traçabilité est nécessaire pour mettre fin au trafic.

En outre, conformément à l'engagement du Secrétaire général d'appliquer une politique de tolérance zéro vis-à-vis des atteintes sexuelles, l'Équateur appuie les efforts que déploie la MONUSCO pour étayer les actions de prévention qui favorisent la réalisation de cet objectif. Je mets également en exergue les actions menées pour mettre en place des réseaux communautaires de signalement et pour promouvoir des projets qui, en favorisant leur résilience et leur autonomisation, soutiennent les femmes et les communautés vulnérables.

La République démocratique du Congo connaît l'une des crises de déplacement les plus complexes et les plus ignorées de notre époque. Je réitère qu'il est urgent de respecter le droit international humanitaire. Les civils, y compris les travailleurs humanitaires, ne doivent jamais être pris pour cible.

Enfin, l'Équateur réaffirme sa détermination à accompagner les efforts menés aux niveaux international pour contrecarrer la crise en République démocratique du Congo, et il appuie les initiatives lancées par la MONUSCO pour renforcer la protection des civils. Nous rappelons que seul le dialogue et un appui déterminé du Conseil de sécurité aux efforts de paix dans la région peuvent aboutir à une paix durable.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Avant de prononcer ma déclaration, je viens d'apprendre que l'Américain d'origine congolaise Dikembe Mutombo, humanitaire de renom et ancienne star de la National Basketball Association, qui s'est employé à contribuer au bien-être du peuple congolais, vient de décéder à l'âge de 57 ans. Que son âme repose en paix.

Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M^{me} Keita, de son exposé d'aujourd'hui, ainsi que des efforts que déploient avec dévouement toutes les équipes de l'ONU et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en République démocratique du Congo. Je tiens également à remercier l'intervenante de la société civile, M^{me} Nzale-Kove, et l'Ambassadeur Kanu, de la Sierra Leone, de leurs exposés.

Les États-Unis appuient pleinement le cessez-le-feu en vigueur dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que le rôle moteur joué par l'Angola en ce qui concerne le processus de Luanda et le mécanisme

de vérification *ad hoc*. Nous appelons toutes les parties à respecter le cessez-le-feu et à ordonner aux groupes armés qui leur sont affiliés de faire de même. La volonté des parties de s'asseoir à la table de négociation est un premier pas encourageant, mais beaucoup reste à faire. Elles doivent tenir leurs engagements et apporter la paix aux populations de la région. Le Rwanda doit retirer sur-le-champ ses plus de 4000 soldats du territoire de la République démocratique du Congo et cesser d'appuyer le Mouvement du 23 mars (M23). Le M23 doit se retirer sans délai vers ses positions de novembre 2023, et la République démocratique du Congo doit immédiatement prendre des mesures contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda et cesser d'appuyer ce groupe.

En outre, les États-Unis se félicitent de la collaboration étroite entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO, tant en ce qui concerne la réduction des effectifs de la Mission qu'en ce qui concerne ses activités essentielles en cours, notamment le renforcement du cessez-le-feu actuel et la protection des civils déplacés. Nous saluons également les efforts déployés par la République démocratique du Congo aux niveaux local et national pour consolider le retrait de la MONUSCO du Sud-Kivu. Cela dit, le départ de la MONUSCO du Sud-Kivu a laissé des lacunes critiques qu'il faut absolument combler. Ainsi, cinq des six conseillers pour la protection de l'enfance qui observaient les violations commises contre des enfants et en rendaient compte ont quitté la province. Leur départ souligne l'urgence d'un transfert efficace des tâches diverses de la MONUSCO à des entités dotées d'un mandat adéquat et de ressources suffisantes, en particulier le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Nous encourageons la MONUSCO, l'ONU et le Gouvernement à veiller à ce que ces capacités soient pourvues de toute urgence. Et nous réaffirmons notre position selon laquelle le Conseil de sécurité ne doit pas autoriser une nouvelle réduction des effectifs de la MONUSCO en l'absence d'un plan clair pour pallier ces lacunes. À cette fin, nous nous félicitons des efforts sincères de la MONUSCO et des autorités de la République démocratique du Congo pour réfléchir au processus de désengagement et garantir une approche échelonnée, ordonnée et coordonnée, car, à terme, cela permettra d'effectuer des transitions durables.

Nous appuyons les discussions techniques déjà en cours entre la MONUSCO, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les partenaires internationaux afin de tirer parti de l'important délai d'exécution avant le départ de la Mission du Nord-Kivu et de l'Ituri, d'autant plus que des défis importants

restent à relever dans ces provinces. Dans le Nord-Kivu, le M23 continue d'entraver les déplacements de la MONUSCO et des acteurs humanitaires, tout en menaçant de violence les soldats de la paix et les positions des Nations Unies. Il est tout à fait inadmissible d'exiger que la MONUSCO quitte ses positions pour laisser le champ libre au M23 de consolider ou d'étendre encore sa mainmise sur le territoire. Nous exprimons notre appui le plus ferme au personnel de la MONUSCO en poste dans ces zones, qui fait preuve d'un grand professionnalisme et d'une détermination farouche. Dans l'Ituri, nous restons profondément préoccupés par les opérations de plus en plus meurtrières perpétrées contre les civils par le groupe armé Coopérative pour le développement du Congo et par l'organisation terroriste Daech en République démocratique du Congo, ou Forces démocratiques alliées. Le rôle de la MONUSCO dans la protection des civils, notamment les civils vulnérables qui se trouvent dans des camps de déplacés, est absolument essentiel, en particulier dans les zones où le niveau de sécurité assurée par le Gouvernement est faible.

Enfin, les États-Unis demandent instamment une amélioration de la communication entre la MONUSCO et la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, afin que la collaboration autorisée par la résolution 2746 (2024) n'attise pas les tensions régionales en cette période délicate. Nous attendons avec intérêt un rapport détaillé du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution.

Pour terminer, nous invitons instamment les parties à saisir cette occasion exceptionnelle d'apporter la paix à la région en s'engageant pleinement en faveur des processus diplomatiques et en prenant des mesures courageuses pour mettre fin à ce conflit. Dans l'intérêt des peuples de la région des Grands Lacs, nous ne devons pas laisser cette occasion nous échapper.

M. Carpenter (Suisse) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M^{me} Bintou Keita, pour son exposé, ainsi que pour l'engagement constant de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Je salue la présence des représentants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Angola à cette séance, ainsi que celle de M^{me} Thérèse Nzale-Kove.

Comme vient de le rappeler M^{me} Nzale-Kove, la population congolaise aspire à la paix. Réaliser cette aspiration implique une intensification des efforts de

promotion de la paix, tant en République démocratique du Congo que dans l'ensemble de la région. La paix ne peut se faire sans confiance mutuelle. Alors que les initiatives régionales progressent, il est crucial que toutes les parties honorent pleinement leurs engagements et s'investissent résolument dans la recherche de solutions pacifiques. À cet égard, j'aimerais aborder trois points clefs.

Premièrement, il est impératif que les parties redoublent d'efforts pour apaiser les tensions et parvenir à une paix durable. La Suisse soutient pleinement le processus de Luanda mené par le Président Lourenço, qui a conduit à la signature de l'accord de cessez-le-feu du 30 juillet, signé par le Rwanda et la République démocratique du Congo. Cet accord constitue un pas encourageant vers la désescalade, et nous appelons toutes les parties impliquées à y adhérer pleinement et à soutenir le travail du mécanisme de vérification *ad hoc* dans la surveillance du cessez-le-feu. Pour que les tensions s'apaisent à long terme, les engagements pris lors de la deuxième réunion ministérielle, qui s'est tenue à Luanda, doivent être entièrement mis en œuvre. Ainsi, le Rwanda doit retirer ses forces de la République démocratique du Congo en développant un plan de désengagement, et la République démocratique du Congo doit opérationnaliser le plan de neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda. De plus, le Rwanda doit cesser tout soutien au Mouvement du 23 mars (M23).

Deuxièmement, les attaques perpétrées par les acteurs armés contre des civils doivent prendre fin immédiatement. Loin de reculer, le M23 poursuit son expansion territoriale et continue, tout comme d'autres parties au conflit, de violer avec impunité le droit international, avec des répercussions insupportables pour la population civile. Les femmes et les filles sont les premières victimes. Celles qui sont déjà déplacées se trouvent souvent confrontées à un choix cruel : subir des violences sexuelles ou perdre l'accès à la nourriture ou à d'autres nécessités de base. La Suisse rappelle à toutes les parties leur obligation de respecter le droit international humanitaire et de protéger la population civile et les biens de caractère civil. Nous insistons pour que tous les responsables de violations du droit international soient traduits en justice, qu'ils soient membres de groupes armés ou de forces armées étatiques. La paix n'est pas seulement l'absence de guerre. Il faut aussi briser les cycles de violence et lutter contre l'impunité.

Enfin, le renforcement de l'état de droit sur l'ensemble du territoire congolais est indispensable. La tentative d'évasion de la prison de Makala et les violences

qui en ont découlé illustrent l'urgence de renforcer le respect et la protection des droits humains dans le pays. Par ailleurs, nous demeurons préoccupés par les restrictions imposées dans l'espace civique. Les atteintes répétées aux droits des défenseuses et défenseurs des droits humains et des membres de la société civile doivent être combattues. Nous sommes également préoccupés par les violences intercommunautaires et la propagation de discours de haine, en particulier contre la population rwandophone.

Il est crucial que le Conseil de sécurité s'exprime d'une voix unie et contribue au succès des initiatives politiques, indispensables à la stabilité et à une paix durable dans la région. Cela nécessite une étroite coordination entre tous les acteurs, une complémentarité des actions, et avant tout, une volonté commune de toutes les parties de bâtir un climat de confiance. Dans cette perspective, la Suisse réitère son soutien indéfectible au peuple congolais ainsi qu'à l'ensemble des acteurs engagés pour la paix.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Bintou Keita, et M^{me} Nzale-Kove de leurs exposés. Je tiens à remercier le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, l'Ambassadeur Michael Kanu, de son exposé. Je salue par ailleurs la participation des représentants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Angola à la présente séance.

Depuis notre dernière séance d'information sur la question, en juillet (voir S/PV.9681), il y a eu des progrès encourageants, notamment l'accord de cessez-le-feu conclu le 30 juillet entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, facilité par le Président angolais João Lourenço. L'adoption par le Conseil, en août, de la résolution 2746 (2024), qui autorise la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à soutenir la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, vise également à favoriser un environnement propice à la poursuite des efforts de paix régionaux. Toutefois, la situation dans l'est de la République démocratique du Congo reste très préoccupante, des millions de civils étant touchés par le conflit et les violences. Je voudrais faire trois remarques aujourd'hui.

Premièrement, la Corée condamne fermement les actions des groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo et tout appui qui leur est apporté. Malgré le cessez-le-feu, le territoire sous le

contrôle du Mouvement du 23 mars (M23) s'est étendu de 21 % au cours des trois derniers mois. D'autres groupes armés, tels que les Forces démocratiques alliées et la Coopérative pour le développement du Congo, ont continué de perpétrer des actes de violence odieux contre des civils alors que l'attention se concentre sur le M23 et le Nord-Kivu.

L'exploitation illégale des ressources naturelles et la prolifération des armes, deux phénomènes qui sévissent dans l'est de la République démocratique du Congo, alimentent l'instabilité. Tous les groupes armés doivent déposer immédiatement les armes et se retirer des territoires qu'ils occupent. Les pays qui soutiennent les groupes armés ou qui interviennent militairement sur le territoire de la République démocratique du Congo doivent également cesser ces activités. Dans le cas contraire, les conséquences de ces activités ne feront qu'exacerber la violence et l'instabilité, non seulement dans l'est de la République démocratique du Congo, mais aussi dans leurs propres pays et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Cette question est particulièrement importante à la suite du retrait de la MONUSCO du Sud-Kivu en juin. La mobilisation accrue des groupes armés locaux du Nord-Kivu au Sud-Kivu constitue une grave menace alors que c'est au Gouvernement de la République démocratique du Congo qu'il incombe au premier chef de protéger sa population.

Deuxièmement, nous encourageons toutes les parties à poursuivre les discussions sur l'accord de paix proposé par le Président Lourenço, de l'Angola. Le respect des engagements pris dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu du 30 juillet sera primordial à cet égard. Nous saluons également l'engagement de la MONUSCO à soutenir le mécanisme de vérification *ad hoc* renforcé. Les processus de paix régionaux revêtent la plus haute importance, car la situation dans l'est de la République démocratique du Congo est une question régionale. Les pays de la région, ainsi que les organisations régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, doivent collaborer pour trouver une solution politique. La Corée réaffirme son appui aux processus de Luanda et de Nairobi et encourage l'harmonisation de ces efforts régionaux.

Troisièmement, la situation catastrophique sur les plans humanitaire et des droits humains exige une attention immédiate. Comme l'a clairement souligné notre

intervenante aujourd'hui, les informations récentes faisant état de violences sexuelles liées au conflit, en particulier à l'intérieur et autour des sites accueillant des personnes déplacées, sont alarmantes. Nombre de ces femmes et de ces filles sont confrontées à des risques accrus de violence alors qu'elles cherchent des produits de première nécessité tels que de la nourriture et du bois de chauffage. Il est capital d'assurer la sécurité de ces sites et de fournir l'assistance nécessaire pour que les femmes et les filles ne soient pas exposées à la violence dans leur vie quotidienne. La Corée versera cette année 5 millions de dollars à la République démocratique du Congo, dont la moitié sera affectée à l'aide aux personnes rescapées de violences fondées sur le genre. Par ailleurs, les récents cas de viols multiples dans la prison de Malaka, à Kinshasa, méritent également notre attention. Nous félicitons la MONUSCO d'avoir offert son assistance.

Pour terminer, la République de Corée renouvelle son appui indéfectible à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Keita, à la MONUSCO et aux organisations régionales dans leurs efforts pour apporter une paix et une stabilité durables à la République démocratique du Congo.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Keita et M^{me} Nzale-Kove des exposés qu'elles ont présentés aujourd'hui.

Je salue par ailleurs la participation des représentants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Angola à cette séance. Je ferai trois remarques générales.

Premièrement, le Royaume-Uni remercie le Président Lourenço, qui poursuit ses efforts de médiation, et se félicite des progrès réalisés dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu du mois d'août. Les parties doivent maintenant élaborer des plans détaillés indiquant comment et quand elles entendent mettre en œuvre leurs engagements. Elles doivent également prendre des mesures pour mettre en œuvre les plans déjà en place. Lors de ses récentes visites en Angola, en République démocratique du Congo et au Rwanda, le Ministre britannique pour l'Afrique et l'Organisation des Nations Unies, Lord Collins of Highbury, a encouragé toutes les parties à amorcer un dialogue politique. Pendant que les négociations se poursuivent, le cessez-le-feu doit être respecté. Nous appelons toutes les parties au conflit, y compris les acteurs non étatiques, à s'engager en faveur de la désescalade.

Deuxièmement, le Royaume-Uni remercie M^{me} Keita de ses réflexions sur la situation des droits humains en République démocratique du Congo. Les violations généralisées des droits humains et les atteintes à ces droits ainsi que le rétrécissement de l'espace civique sont préoccupants. Nous encourageons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à veiller à ce que les événements survenus à la prison de Makala fassent l'objet d'une enquête exhaustive et à ce que les responsables soient amenés à répondre de leurs actes.

Malgré le cessez-le-feu, la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo reste désastreuse. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire et garantir un accès humanitaire sans entrave. Le Royaume-Uni condamne les agissements de tous les groupes armés, qui causent de terribles souffrances aux civils. La multiplication des attaques menées par les Forces démocratiques alliées, affiliées à l'État islamique, est particulièrement préoccupante, tout comme les informations faisant état de l'expansion territoriale du Mouvement du 23 mars. Les défis importants auxquels est confrontée la population civile sont maintenant aggravés par l'épidémie de variole simienne (mpox), dont les enfants représentent 60 % des cas et 80 % des victimes. Le Royaume-Uni est en train d'arrêter les derniers détails d'un nouveau programme de soutien à la lutte contre la mpox et nous encourageons les autres pays à faire de même. Les femmes et les filles de la République démocratique du Congo sont particulièrement vulnérables et sont confrontées à des taux de violence sexuelle qui figurent parmi les plus élevés au monde. Il est indispensable de renforcer l'accès des personnes survivantes à la justice et d'amener les responsables à répondre de leurs actes.

À l'approche du renouvellement du mandat de la MONUSCO, le Royaume-Uni encourage la Mission à tirer les leçons de son retrait du Sud-Kivu. La protection des civils doit rester une priorité. Enfin, et c'est un point crucial, le Royaume-Uni appelle également toutes les parties à veiller à ce que la MONUSCO bénéficie de l'accès et de la liberté de circulation nécessaires pour s'acquitter de son mandat. Il est inacceptable d'entraver ou, pire encore, de prendre pour cible les missions de maintien de la paix. Les membres du Conseil doivent tous envoyer un message clair aux parties sur ce point.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général Keita et l'Ambassadeur Kanu, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. J'ai

également écouté la déclaration de M^{me} Nzale-Kove et je salue la participation des Représentants permanents de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Angola à la présente séance.

Dans son rapport (S/2024/689), le Secrétaire général note que la signature de l'accord de cessez-le-feu entre la République démocratique du Congo et le Rwanda en juillet a marqué une étape décisive vers la désescalade. La Chine félicite l'Angola de ses efforts inlassables pour faciliter le cessez-le-feu et encourage la République démocratique du Congo et le Rwanda à tirer profit de la dynamique du dialogue pour parvenir à un consensus sur les plans de désarmement et de désengagement des groupes armés, afin de créer les conditions propices à la conclusion d'un accord de paix et au règlement définitif de la question de l'est de la République démocratique du Congo.

Dans le même temps, des conflits armés continuent de se produire de temps à autre dans l'est de la République démocratique du Congo, faisant des victimes civiles innocentes. Nous demandons instamment à tous les groupes armés opérant en République démocratique du Congo de respecter l'accord de cessez-le-feu et de maintenir la dynamique d'apaisement de la situation. Les efforts de médiation de l'Union africaine et les organisations régionales, ainsi que de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et d'autres parties, méritent d'être salués. Les efforts diplomatiques de toutes les parties doivent être mieux coordonnés pour créer des synergies.

Outre les moyens politiques et diplomatiques, une approche globale s'attaquant à la fois aux symptômes et aux causes profondes est nécessaire pour remédier à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. La communauté internationale doit apporter son appui pour garantir la fourniture d'une aide humanitaire aux plus de 6,4 millions de personnes déplacées en République démocratique du Congo, enrayer la propagation de l'épidémie de variole simienne dans les plus brefs délais et veiller à ce que les besoins fondamentaux des personnes soient satisfaits pour garantir leur survie.

La création d'un sous-groupe de travail sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration par le Groupe de contact et de coordination pour la région des Grands Lacs, en août de cette année, aidera les ex-combattants à obtenir des moyens de subsistance et à éviter d'être à nouveau recrutés. Les conflits récents qui ont éclaté entre des groupes armés en République démocratique du Congo, lesquels se disputent le contrôle du territoire et des sites miniers, montrent que le sous-développement est une

cause importante de violence et de conflit. L'ONU doit maintenir une perspective à long terme et aider la République démocratique du Congo à renforcer sa capacité de développement indépendant, à améliorer les moyens de subsistance de la population et à briser le cercle vicieux de la pauvreté et du conflit.

Dans le cadre du cessez-le-feu actuel, la Chine encourage la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à jouer un rôle efficace dans le maintien de la paix et à contribuer à la surveillance du cessez-le-feu et à un règlement politique. Après le retrait de la MONUSCO du Sud-Kivu en juin dernier, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'ONU ont accompli un travail considérable pour consolider les acquis en matière de sécurité. La communauté internationale doit fournir des ressources adéquates pour soutenir ces efforts. Lors de la prochaine phase, la MONUSCO devra renforcer la communication avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo afin de planifier la suite du processus de retrait à la lumière de l'évolution de la situation sur le terrain, en tirant parti de l'expérience de la période de transition.

Tout récemment, des attaques contre des convois de la MONUSCO, des brouillages du système mondial de positionnement et d'autres atteintes à la sécurité ont été signalés. Toutes les parties concernées doivent veiller à la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et prendre des mesures efficaces pour atténuer les risques de sécurité auxquels sont exposés les Casques bleus.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Bintou Keita, de son exposé et le Représentant permanent de la Sierra Leone de la déclaration qu'il a faite en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Nous avons écouté avec attention la déclaration de M^{me} Thérèse Nzale-Kove. Nous saluons la participation des représentants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Angola à cette séance.

La situation humanitaire et en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo demeure catastrophique. La République démocratique du Congo reste confrontée à l'une des pires crises en termes de personnes déplacées et de réfugiés. Cette crise touche plus de 6,5 millions de personnes. La situation est encore aggravée par les attaques contre les camps de personnes

déplacées et les infrastructures civiles, ainsi que par les épidémies de maladies infectieuses.

Dans le même temps, nous faisons preuve d'un optimisme prudent en ce qui concerne les efforts régionaux visant à faciliter le règlement pacifique de la crise dans cette région de l'Afrique. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les résultats de la deuxième réunion des Ministres des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et du Rwanda, obtenus grâce à la participation active du Président de l'Angola, M. Lourenço. L'annonce d'un cessez-le-feu à durée indéterminée à compter du 4 août à minuit a constitué une avancée importante.

Il est désormais essentiel de maintenir cette dynamique positive et de réaffirmer l'engagement à respecter les obligations mutuelles sur le plan diplomatique. Il est également nécessaire de prendre des mesures concrètes pour mettre fin à toute coopération des États avec les groupes armés illégaux. Dans le cas contraire, la région risque de retomber dans un conflit armé impliquant le Mouvement du 23 mars (M23). Ce groupe maintient son contrôle sur de nombreuses zones stratégiquement importantes et riches en ressources naturelles dans le Nord-Kivu. Il y a des preuves qui indiquent que le M23 s'infiltré aussi dans le Sud-Kivu. Tout cela met en évidence la fragilité de la situation et la nécessité de redoubler d'efforts pour régler la crise dans l'est de la République démocratique du Congo.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), sous l'égide de laquelle des contingents militaires du Malawi, de la Tanzanie et de l'Afrique du Sud aident les Forces armées de la République démocratique du Congo à lutter contre la menace que représentent les groupes armés illégaux, apporte une contribution importante pour stabiliser la situation. L'adoption par le Conseil de la résolution 2746 (2024), sur la fourniture d'une assistance aux forces de la SADC, a constitué une avancée importante à cet égard. Nous sommes fermement convaincus que cette mesure facilitera les efforts déployés à l'échelle régionale pour ramener la situation sur la voie de la paix.

Nous prenons acte de l'achèvement du retrait de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) du Sud-Kivu. Il s'agit d'une étape cruciale pour la Mission et pour les longues années d'efforts de maintien de la paix en République démocratique du Congo, sous l'égide de l'ONU. L'expérience acquise au cours de cette phase sera utile pour les phases suivantes.

Pour planifier les prochaines étapes du retrait de la MONUSCO du pays, il convient de tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain et d'agir avec souplesse, de manière progressive et responsable. Nous ne devons pas laisser s'installer un vide sécuritaire. Dans le même temps, il est indispensable de maintenir l'engagement à mettre en œuvre les décisions de principe adoptées par le Conseil de sécurité.

Les problèmes dans l'est de la République démocratique du Congo sont profondément ancrés et exigent des solutions équilibrées et à long terme qui tiennent compte des intérêts fondamentaux de toutes les parties concernées. Nous restons fermement convaincus que tous les conflits en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs doivent être réglés exclusivement par des moyens politiques et diplomatiques. La Russie, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, continuera à faciliter ces efforts.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général Keita, M^{me} Nzale-Kove et l'Ambassadeur Michael Imran Kanu en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Malte salue les efforts diplomatiques de l'Angola, qui ont contribué à faciliter l'accord de cessez-le-feu entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Cet accord constitue une avancée encourageante vers la désescalade. Nous saluons également le rôle joué par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le travail qu'accomplit le mécanisme de vérification *ad hoc* renforcé pour superviser le cessez-le-feu.

Les engagements pris doivent être pleinement respectés, et la République démocratique du Congo et le Rwanda doivent continuer à collaborer de bonne foi. Nous encourageons fermement les deux parties à s'engager en faveur du plan convenu pour la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda et de l'élaboration d'un plan de désengagement des forces. Nous saisissons également cette occasion pour renouveler notre appel à la cessation totale de tout appui militaire apporté par des acteurs étrangers au Mouvement du 23 mars (M23) et à tout autre groupe armé opérant en République démocratique du Congo.

Si les efforts diplomatiques régionaux ont permis de réduire la violence, le M23 a continué d'étendre ses

opérations. Ces actes, y compris le soutien extérieur fourni à ce groupe, ne visent qu'à compromettre les efforts de paix en cours. D'autres groupes armés, tels que les Forces démocratiques alliées, la Coopérative pour le développement du Congo et le mouvement Wazalendo, ont continué à violer le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

Les femmes continuent d'être touchées de manière disproportionnée. Le niveau élevé de cas de violence sexuelle et fondée sur le genre fait de l'est de la République démocratique du Congo l'un des endroits les plus dangereux au monde pour les femmes et les filles. Nous condamnons catégoriquement ces crimes odieux.

Le retrait de la MONUSCO du Sud-Kivu est maintenant terminé et nous saluons la coopération entre la MONUSCO et les autorités de la République démocratique du Congo. Malheureusement, alors que la crise du M23 s'étend et a une incidence sur l'activité des groupes armés, nous avons constaté une augmentation des activités de recrutement d'enfants dans la région. Malte réaffirme qu'il est urgent de redoubler d'efforts pour protéger les enfants, en particulier dans le Sud-Kivu. La protection des enfants doit rester un élément à part entière de nos efforts. Cela suppose notamment d'assurer une présence continue de spécialistes de la protection de l'enfance, comme le souligne le rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO (S/2024/689).

La crise dans l'est de la République démocratique du Congo reste inextricablement liée aux richesses naturelles du pays. Si les recettes étaient partagées équitablement avec la population locale, et si les institutions publiques étaient renforcées, nous pourrions sortir la région de cette spirale de pauvreté et de désespoir.

Malte condamne une fois de plus la consolidation du contrôle du M23 sur la zone d'extraction du coltan près de Rubaya, dans le territoire de Masisi. Au cours de la dernière période considérée, le M23 a instauré une taxe sur la production, qui générerait environ 300 000 dollars par mois. Nous nous faisons l'écho des préoccupations du Secrétaire général concernant le risque important de contrebande transfrontière. Nous souscrivons également aux mises en garde répétées du Groupe d'experts concernant le risque important de contamination de la chaîne d'approvisionnement internationale.

Nous sommes profondément choqués par les violences qui ont fait suite à la tentative d'évasion de la prison de Makala. Nous espérons que la commission

d'enquête officielle annoncée fera la lumière sur ces faits et amènera les auteurs à répondre de leurs actes.

Au même titre que l'état de droit, l'espace civique reste un pilier essentiel des fondements de la démocratie. Il faut remédier d'urgence aux attaques visant les défenseurs des droits humains et les membres de la société civile, ainsi qu'à la montée des discours de haine, de la désinformation et de la désinformation.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général Keita et M^{me} Nzale-Kove de leurs exposés. Je remercie également le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo d'avoir fait le point sur ses travaux. Je salue aussi la participation des représentants de la République démocratique du Congo, de l'Angola et du Rwanda à la présente séance.

Nous demeurons profondément préoccupés par la poursuite des violations des droits humains et atteintes à ces droits commises par des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, qui entraînent le déplacement de la population locale, portent atteinte à sa sécurité humaine et mettent les femmes et les enfants dans des situations d'une extrême vulnérabilité. Tous les groupes armés doivent cesser les hostilités, déposer définitivement les armes et participer au Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation mené par le Gouvernement. Nous ne pouvons tolérer aucun risque d'aggravation des conditions de sécurité dans la région. Les États qui appuient de quelque manière que ce soit le Mouvement du 23 mars ou d'autres groupes armés doivent cesser immédiatement de le faire. Cela inclut les importantes livraisons d'artillerie sophistiquée et les interventions directes de contingents étrangers qui ont été signalées. La souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être préservées.

Nous nous félicitons de l'accord de cessez-le-feu signé par la République démocratique du Congo et le Rwanda le 30 juillet, qui constitue une étape importante pour créer un environnement propice au règlement du conflit par le dialogue. Toutes les parties doivent respecter l'accord de manière sincère et y donner suite en prenant des mesures concrètes. À cet égard, le mécanisme de vérification *ad hoc* doit être pleinement exploité et étayé par une coopération régionale. Nous continuons d'appuyer le processus de Luanda, et nous félicitons l'Angola du rôle constructif qu'il joue en tant que médiateur régional. Un

dialogue inclusif reste la clef pour parvenir à des solutions durables.

La résolution 2746 (2024), adoptée à l'unanimité le mois dernier, souligne qu'il importe de planifier conjointement les prochaines étapes du retrait progressif, responsable et durable de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la première phase déjà achevée. Nous jugeons encourageante la détermination ferme du Gouvernement de la République démocratique du Congo à reprendre les responsabilités de la Mission en matière de sécurité et à éviter tout vide sécuritaire. La poursuite du processus visant à un retrait durable passe par l'amélioration de la protection des civils et de l'état de droit dans la région. La multiplication des actes de violence sexuelle et de maltraitance d'enfants, en particulier à l'intérieur et autour des camps de déplacés, est extrêmement préoccupante. La présence, en nombre suffisant, de forces nationales de sécurité professionnelles est indispensable pour garantir la sécurité de la population locale. C'est pourquoi nous continuons d'encourager la République démocratique du Congo à accélérer la réforme du secteur de la sécurité menée par le pays. Le Japon est un partenaire de longue date du Gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour développer la police de proximité grâce au renforcement des capacités et des institutions. Les policières sont intégrées à la formation, et nous attendons avec intérêt de les voir jouer un rôle crucial dans l'amélioration de l'accès à la justice contre la violence fondée sur le genre.

Les conditions déjà difficiles auxquelles est confrontée la population de l'est de la République démocratique du Congo sont aujourd'hui encore aggravées par la récente épidémie de variole simienne. Le nombre de cas a fortement augmenté depuis novembre dernier, y compris dans le Sud-Kivu, et l'épidémie se propage vers le nord. Il est donc d'autant plus urgent d'améliorer l'accès de l'aide humanitaire, y compris pour un traitement médical adéquat, et toutes les parties doivent garantir cet accès conformément au droit international humanitaire. Les Gouvernements du Japon et de la République démocratique du Congo ont échangé, le 18 septembre, des notes concernant l'octroi de vaccins contre la variole simienne et de seringues d'inoculation spéciales. Ces vaccins et seringues devraient contribuer aux mesures de lutte contre la variole simienne.

Le Japon continuera de collaborer avec tous les partenaires pour instaurer une paix et une stabilité durables dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Slovénie.

Je tiens à exprimer ma gratitude à la Représentante spéciale du Secrétaire général Keita pour son exposé détaillé et son action. Elle peut compter sur l'appui continu de la Slovénie au rôle crucial que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo joue dans la protection des civils. Je remercie également le Représentant permanent de la Sierra Leone de son exposé et M^{me} Thérèse Nzale-Kove de ses messages percutants. Je souhaite la bienvenue aux représentants de la République démocratique du Congo, de l'Angola et du Rwanda à la présente séance.

L'exposé de M^{me} Keita montre que les conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo restent préoccupantes. Nous condamnons fermement les actes meurtriers des groupes armés, en particulier le Mouvement du 23 mars (M23), les Forces démocratiques alliées et la Coopérative pour le développement du Congo. L'expansion territoriale continue du M23 doit cesser. Nous appelons tous les groupes armés à mettre fin aux combats, à déposer les armes et à se retirer totalement des territoires occupés. Je voudrais à présent formuler trois observations.

Premièrement, à notre dernière séance d'information consacrée à cette question (voir S/PV.9681), nous avons exhorté les dirigeants de la République démocratique du Congo et du Rwanda à entamer un dialogue politique sans exclusive. Nous nous félicitons des progrès récemment accomplis à cet égard et réaffirmons notre appui aux processus de Nairobi et de Luanda. L'accord de cessez-le-feu facilité par l'Angola marque une avancée importante, et il ne faut pas revenir en arrière. La Slovénie salue le ferme attachement du Président João Manuel Gonçalves Lourenço à la paix et à la stabilité dans la région. Nous appelons le Rwanda et la République démocratique du Congo à respecter et à mettre pleinement en œuvre cet accord. Je voudrais également rappeler l'importance d'une participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les efforts de consolidation de la paix, y compris les processus de Luanda et de Nairobi. Nous insistons sur le fait que tout appui extérieur aux groupes armés, en particulier au M23, doit cesser. Nous demeurons très préoccupés par la présence de personnel militaire étranger non autorisé en République démocratique du Congo, et exhortons le Rwanda à mettre immédiatement fin à sa présence militaire et à respecter

pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Deuxièmement, les civils continuent de payer le plus lourd tribut à cette crise prolongée. Nous condamnons fermement les violences sexuelles et fondées sur le genre généralisées qui visent de manière disproportionnée les femmes et les filles. Les mécanismes de protection, en particulier dans les camps de déplacés, restent rares, ce qui est très inquiétant. Les soins de santé destinés aux personnes rescapées sont essentiels et doivent être garantis. Nous entendons souvent les personnes rescapées exprimer le même sentiment : elles demandent justice, protection et la possibilité de vivre sans ressentir une peur constante. Tous les auteurs de violations du droit international des droits humains et du droit international humanitaire doivent rendre des comptes. Je tiens à saluer le travail des organisations locales, en particulier celles qui sont dirigées par des femmes. Leur engagement est à la fois une source d'inspiration et un élément essentiel de la résilience des communautés. M^{me} Nzale-Kove nous en a donné un exemple aujourd'hui.

Troisièmement, la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo reste très grave. Le conflit accentue la faim, génère des niveaux alarmants d'insécurité alimentaire et de malnutrition, et intensifie le déplacement forcé de populations. Les enfants, les femmes enceintes et les nouvelles mères, en particulier dans les camps de déplacés, sont confrontés à des pénuries de nourriture, d'eau potable et de soins de santé, les travailleurs humanitaires ayant du mal à les atteindre en raison de la violence persistante. Les travailleurs humanitaires ne doivent en aucun cas être pris pour cible. Nous ne devons pas permettre que cette situation d'urgence complexe devienne une crise oubliée dans le contexte d'autres défis mondiaux.

Pour terminer, nous espérons que le processus politique actuel permettra de jeter les bases du renforcement de la confiance, contribuant ainsi, à terme, à une paix durable pour les populations de la République démocratique du Congo et de l'ensemble de la région des Grands Lacs.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Mukongo (République démocratique du Congo) : Comme c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil de sécurité en ce mois de

septembre finissant, je m'en voudrais, Monsieur le Président, de ne pas saluer votre présidence du Conseil et de vous féliciter, pour la qualité du travail réalisé ainsi que l'esprit d'ouverture dont vous avez fait montre. Qu'il me soit permis de réitérer ici la gratitude de ma délégation au Secrétaire général, M. António Guterres, et à M^{me} Bintou Keita, sa Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo, pour leurs efforts inlassables en faveur de la paix dans mon pays. Je voudrais également saluer la présence du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et le rassurer à l'avance, que lui et la délégation qu'il va bientôt conduire en République démocratique du Congo seront les bienvenus. Je voudrais aussi remercier tous les membres du Conseil pour la promptitude avec laquelle ils ont accepté de se réunir pour examiner la situation dans mon pays, la République démocratique du Congo, après une semaine de haut niveau aussi intense que chargée. Qu'il me soit permis enfin d'exprimer ma reconnaissance et mes encouragements à ma sœur Thérèse Nzale-Kove, qui a porté la voix de la société civile congolaise.

Le Conseil examine le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2024/689), du 20 septembre 2024. Ma délégation en prend naturellement acte et souhaite faire les observations ci-après.

Au point de vue sécuritaire et diplomatique, il me revient de rappeler, comme l'a si bien exprimé le Président de la République, S. E. M. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo lors de son adresse, le 25 septembre 2024, à la tribune de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session, que

« La situation dans l'est de la République démocratique du Congo est particulièrement préoccupante. La résurgence du groupe terroriste M23, soutenu par le Rwanda, a provoqué une crise humanitaire sans précédent avec près de 7 millions de déplacés internes. Cette agression constitue une violation majeure de notre souveraineté nationale. Nous appelons la communauté internationale à condamner fermement ces actes et à imposer des sanctions ciblées contre le Rwanda pour son rôle déstabilisateur. Nous exigeons le retrait immédiat et inconditionnel des troupes rwandaises de notre territoire. Bien que les récentes initiatives diplomatiques, telles que les pourparlers de Luanda, soient

encourageantes, elles ne doivent aucunement occulter l'urgence de cette action essentielle ».

Je voudrais ici en plus assurer le Conseil de la détermination de mon gouvernement à œuvrer à l'établissement d'une paix durable dans la partie est du pays et à promouvoir le développement économique ainsi que le bien-être social des communautés meurtries par ce conflit. La République démocratique du Congo restera ouverte à toutes les opportunités qui l'amèneront à cette paix, à condition que celles-ci ne puissent en aucune manière aliéner sa souveraineté, et encore moins son intégrité territoriale. C'est dans cette optique qu'il faut entrevoir l'engagement de la République démocratique du Congo en faveur de la mise en œuvre de la feuille de route adoptée dans le cadre du processus de Luanda, qui promeut un dialogue de haut niveau visant à restaurer la confiance entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Le processus de Luanda est essentiel pour le rétablissement de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo et dans la région, et je voudrais saisir cette occasion pour en remercier le médiateur désigné par l'Union africaine, S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, pour ses efforts inlassables en faveur de la paix dans la région.

Contrairement à l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, qui était dépourvu de toute mesure contraignante, il est impérieux que la mise en œuvre du processus de Luanda soit assortie de garanties de bonne fin et de justice. En clair, mon gouvernement demande que les responsables de cette forfaiture et des graves violations des droits de l'homme qui en découlent soient traduits en justice et sanctionnés le cas échéant.

Au chapitre du désengagement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), ma délégation se réjouit de l'achèvement de la première phase du plan de désengagement de la MONUSCO au Sud-Kivu depuis le mois de juin dernier. Nous sommes actuellement entrés dans la phase de transition, où s'effectue le transfert des tâches au Gouvernement, avec l'aide des agences, fonds et programmes. Comme l'atteste le rapport en son paragraphe 63, les opérations de transfert des bases se sont bien déroulées en général, à l'exception près des bases de Mikenge, Minembwe et Uvira. C'est l'étape de consolidation de la première phase du désengagement. Pour ce qui est de la deuxième phase et de la troisième phase, c'est-à-dire le Nord-Kivu et l'Ituri, le désengagement se fera selon les besoins et dès que les conditions sécuritaires le permettront. En d'autres termes, la MONUSCO sera

désengagée là où le besoin d'appui ne se fera plus sentir. Entre-temps, le Secrétariat technique conjoint s'attelle à préparer ce désengagement au Nord-Kivu et en Ituri en réactivant les équipes provinciales intégrées de transition.

Comme je l'avais souligné lors de ma dernière intervention devant le Conseil (voir S/PV.9681), l'heure est donc à la consolidation des activités de transition post-MONUSCO pour prévenir tout vide sécuritaire. À cet effet, mon gouvernement, en collaboration avec la MONUSCO, a entamé, depuis le 1^{er} juillet, l'exécution de la feuille de route provinciale pour la transition au Sud-Kivu, et ce, concomitamment avec le lancement du plan d'appui de l'ONU à la transition dans le Sud-Kivu. Mon gouvernement s'est engagé à hauteur de la moitié des fonds nécessaires au financement de la feuille de route pour la transition. Pour le reste, les efforts de mobilisation de fonds doivent se poursuivre pour combler ce déficit de financement. Ma délégation en profite pour lancer un appel aux partenaires, pour que la voie vers une paix durable soit balisée dans le Sud-Kivu.

Dans le même ordre d'idées, et sous l'impulsion du Chef de l'État, S. E. M. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, mon gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Ce programme est la clef de notre stratégie nationale pour désarmer, démobiliser et réintégrer les combattants en leur offrant des perspectives économiques viables et durables, tout en stabilisant les zones touchées par le conflit. Le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation est un levier crucial pour la paix en République démocratique du Congo et nous invitons nos partenaires et amis à le soutenir. C'est ici le lieu de saluer l'initiative du Groupe d'Amis du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, qui tiendra une réunion spéciale sur la République démocratique du Congo demain mardi le 1^{er} octobre, ici au Siège de l'ONU. Et je ne saurais clore ce chapitre sans insister sur la nécessité absolue de rapatrier les combattants étrangers, qui ont trop longtemps écumé l'est de mon pays. À ce propos, ma délégation attend du Conseil plus de fermeté à l'égard de tous les pays qui ont des combattants et supplétifs sur le territoire congolais, pour qu'ils puissent initier des dialogues sincères avec leurs ressortissants combattants qui doivent retourner dans leurs pays d'origine.

Mon gouvernement est conscient que le programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation reste un outil essentiel

pour la protection des civils et l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo. Cependant, il reste d'avis qu'autant la participation active du Gouvernement et sa vision claire de la voie à suivre restent essentielles pour garantir le soutien durable des partenaires internationaux à ce programme crucial, autant l'accompagnement de la MONUSCO reste déterminant pour l'opérationnalisation du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. À ce propos, mon gouvernement estime qu'il y a des zones où l'on peut avancer très rapidement, comme en Ituri, où le processus de réconciliation est en cours. En gros, le programme peut être lancé là où c'est faisable.

Concernant les prescrits de la résolution 2746 (2024), ainsi que le choix de l'option 2 que nous avons opéré, relevant du document stratégique S/2024/519 du Secrétaire général, autorisant la MONUSCO à apporter un soutien limité à la force de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en République démocratique du Congo, mon gouvernement tient à réitérer auprès des membres du Conseil de sécurité la nécessité d'un appui continu et substantiel à la force de la Mission de la SADC en République démocratique du Congo. La situation qui perdure dans l'est de mon pays va au-delà des limites du tolérable. Il s'agit d'une crise qui perdure depuis plus de 30 ans et qui a entraîné plusieurs millions de morts, et d'une situation humanitaire indescriptible, avec plus de 7,8 millions de déplacés internes.

Concernant les sanctions, ma délégation a réitéré la demande faite par le Chef de l'État de la République démocratique du Congo lors de son adresse devant la tribune de l'ONU pour que des sanctions ciblées soient appliquées contre le Rwanda, artisan principal de la déstabilisation dans la région des Grands Lacs. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, dont le Groupe d'experts a produit un travail bien documenté sur les réalités du terrain dans l'est de la République démocratique du Congo, a une lourde responsabilité. Le Comité doit se défaire des scléroses et faire justice à la République démocratique du Congo. Ma délégation en profite pour féliciter les États-Unis et l'Union européenne pour les différentes sanctions qu'ils ont prononcées contre certains responsables politiques et militaires des forces négatives opérant dans l'est de la République démocratique du Congo, à l'instar du M23.

Avant de clore mon propos et afin de contribuer à une solution durable à la crise sécuritaire dans l'est

de mon pays par la voie diplomatique et de favoriser la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs, je voudrais dire que le Gouvernement de mon pays demande au Conseil de sécurité de définir un régime de sanctions applicables au Rwanda et à ses dirigeants ; de sanctionner l'État rwandais, ses dirigeants et toute personne morale ou physique impliquée dans cette agression et dans les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les violations graves des droits de l'homme commises par la Force de défense rwandaise et le M23 sur le territoire congolais ; d'exiger officiellement le retrait sans condition des troupes rwandaises de la République démocratique du Congo, sous peine de sanctions individuelles et collectives ; et de demander au Secrétaire général et à la MONUSCO de continuer à appuyer de manière plus substantielle la Mission de la SADC en République démocratique du Congo afin de lui permettre de s'acquitter du mandat que lui ont confié les chefs d'État et de gouvernement de la SADC.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Angola.

M. Da Cruz (Angola) (*parle en anglais*) : Nous tenons tout d'abord à féliciter la République de Slovaquie de sa présidence fructueuse du Conseil de sécurité en ce mois de septembre. Nous saluons la présence de M^{me} Bintou Keita, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), et prenons note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la situation en République démocratique du Congo et sur la mise en œuvre des priorités établies dans le mandat de la MONUSCO (S/2024/689). Nous exprimons notre gratitude à S. E. l'Ambassadeur Michael Imran Kanu, Représentant permanent de la Sierra Leone, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, pour les informations pertinentes qu'il nous a fournies et pour les travaux du Comité. Nous remercions également M^{me} Thérèse Nzale-Kove, représentante de la société civile de la République démocratique du Congo, d'avoir partagé sa vision de l'évolution de la situation dans son pays.

Nous saluons la participation à la présente séance des Représentants permanents de la République démocratique du Congo, l'Ambassadeur Zenon Ngay Mukongo, et du Rwanda, l'Ambassadeur Ernest Rwamucyo.

Le rapport du Secrétaire général offre un aperçu des préoccupations et des espoirs concernant l'évolution

de la situation en République démocratique du Congo, en particulier dans l'est du pays. Le motif de préoccupation, c'est l'instabilité persistante sur le plan de la sécurité, du fait de l'occupation continue du territoire par le Mouvement du 23 mars et de ses attaques systématiques, ainsi que de celles d'autres forces négatives, qui entraînent un nombre très inquiétant de pertes en vies humaines et le déplacement forcé de populations, en particulier dans le Nord-Kivu et l'Ituri. La raison d'espérer, c'est que des étapes importantes ont été franchies dans le cadre de la médiation, avec la revitalisation du processus de Luanda et les progrès réalisés dans le désengagement des forces de la MONUSCO.

Nous appelons toutes les parties prenantes concernées à continuer d'appuyer les efforts en cours en faveur de la paix et de la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo et à intensifier la pression politique qu'elles exercent sur les groupes armés pour qu'ils cessent tous leurs agissements immédiatement et sans condition.

Le rapport du Secrétaire général souligne les efforts diplomatiques déployés pour promouvoir la paix et la stabilité en République démocratique du Congo, réduire les tensions politiques dans la région et restaurer un climat de confiance entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, sur la base des processus de Luanda et de Nairobi. Il prend également acte de la détermination de S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, en sa qualité de Champion de l'Union africaine pour la paix et la réconciliation en Afrique et de médiateur mandaté par l'Union africaine, à régler la crise politique entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et à instaurer la paix et la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo.

Nous jugeons encourageants l'engagement et la confiance de S. E. M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo, et de S. E. M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, en faveur du processus de Luanda, en tant que mécanisme qui permettra de trouver une solution politique à l'instabilité qui règne dans l'est de la République démocratique du Congo. En effet, dans le cadre du processus de Luanda, la République démocratique du Congo et le Rwanda ont signé un accord de cessez-le-feu le 30 juillet, qui est entré en vigueur le 4 août, permettant ainsi de réduire les tensions et de faciliter la recherche d'une solution négociée, pacifique et durable.

S. E. le Président João Manuel Gonçalves Lourenço a rencontré ses homologues, du Rwanda à Kigali le 11 août, et de la République démocratique du Congo à Kinshasa

le 12 août, pour présenter la proposition d'accord de paix, dont les dispositions ont été débattues par les parties au niveau ministériel en août et en septembre à Luanda. La prochaine réunion ministérielle devrait se tenir dans la première quinzaine d'octobre, avec pour objectif de parvenir à un accord conduisant à la tenue d'un sommet des chefs d'État qui pourrait sceller une paix définitive et la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays.

L'Angola estime qu'il importe que nous axions nos efforts diplomatiques sur des actions permettant de consolider les progrès réalisés dans le cadre de ce processus. La première action consiste à préserver le cessez-le-feu conclu le 4 août. La deuxième action consiste à faire en sorte que tous les acteurs concernés cessent de soutenir les groupes armés, immédiatement et sans condition. La troisième action consiste à assurer l'opérationnalisation effective et ininterrompue du mécanisme conjoint de vérification *ad hoc* créé dans le cadre du processus de Luanda. La quatrième action consiste à approfondir le dialogue politique aux niveaux technique et ministériel, en vue de régler tout différend qui pourraient encore subsister au sujet de la proposition d'accord de paix présentée par le médiateur, afin de permettre la tenue d'une nouvelle réunion ministérielle dans les semaines à venir à Luanda. La cinquième action consiste à renforcer la confiance mutuelle afin de créer un environnement politique propice à la tenue d'un sommet des Chefs d'État pour la signature d'un accord de paix entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

La concrétisation des espoirs de paix en République démocratique du Congo dépend en partie de la mise en œuvre des décisions du Conseil de sécurité. Les efforts diplomatiques déployés par le Président angolais João Manuel Gonçalves Lourenço, en tant que médiateur de ce processus de paix complexe, ne seront couronnés de succès que grâce à l'engagement ferme et à la participation active de toutes les parties concernées, ainsi que des autres acteurs pertinents, pour contribuer collectivement à la création d'un climat de sécurité et de stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région. L'Angola reste déterminé à jouer un rôle important dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que dans la promotion de la paix et de la démocratie en Afrique, en particulier dans la région des Grands Lacs, grâce à des initiatives diplomatiques visant à renforcer le dialogue politique permanent, la confiance mutuelle et la coopération entre les États.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Rwamucyo (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que la Slovénie, de la compétence et de l'efficacité avec lesquelles votre pays a dirigé les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Keita de son exposé et je prends note de l'exposé de M^{me} Nzale-Kove. Je remercie également les autres États Membres de leurs déclarations et je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer sur le dernier rapport du Secrétaire général (S/2024/689).

Après avoir examiné le rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), nous voudrions insister en particulier sur le fait que les stratégies utilisées actuellement doivent être réévaluées en profondeur, avec un engagement ferme à s'attaquer aux causes profondes du conflit en République démocratique du Congo. Les violations persistantes des droits humains en République démocratique du Congo brossent un tableau extrêmement sombre et préoccupant. Plus de 60 % des violations étant attribuées à des acteurs étatiques en République démocratique du Congo, y compris des forces militaires et de sécurité, il est surprenant que le rapport, comme le Conseil, n'exprime que peu de condamnations et n'évoque aucune volonté d'amener les responsables à répondre de leurs actes. Cette tendance n'est malheureusement pas nouvelle, mais elle est signalée depuis de nombreuses années.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la grave menace que représente l'intégration, l'armement, l'entraînement et le financement par les forces armées congolaises des milices génocidaires des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), un groupe responsable du génocide de 1994 perpétré contre les Tutsis au Rwanda. En outre, le fait que les FDLR ne sont quasiment pas mentionnées dans ce rapport est alarmant, surtout vu que le Mouvement du 23 mars (M23) et les Forces démocratiques alliées sont mentionnés deux fois plus souvent. Le rapport continue de minimiser la collaboration actuelle entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et les FDLR, qui constitue non seulement un danger pour la paix dans la région, mais aussi une menace directe pour la sécurité du Rwanda, comme cela a été souligné à maintes reprises au sein du Conseil. L'incapacité de la MONUSCO et du Conseil de sécurité à régler cette question de manière adéquate soulève de

sérieuses questions quant à leur détermination à instaurer une véritable paix dans la région. Cette inaction se traduit également par l'absence frappante de déclarations ou de préoccupations soulevées par les membres du Conseil concernant le récent refus par la République démocratique du Congo d'approuver le plan harmonisé de neutralisation des FDLR. J'ajoute que ce plan avait été approuvé par les organes de sécurité de la République démocratique du Congo, en collaboration avec des experts rwandais et angolais. Il est très préoccupant que la communauté internationale n'ait pas réagi au refus brutal et public du Gouvernement de la République démocratique du Congo de s'engager en faveur de la paix et de la stabilité régionales.

En ce qui concerne le processus de paix mis en place par l'Union africaine, le Rwanda salue les efforts de médiation menés par l'Angola, sous l'égide du Président João Lourenço. L'Angola a joué un rôle inestimable pour promouvoir le dialogue et la coopération dans la région, et nous sommes persuadés que la voie vers une paix durable en République démocratique du Congo passe par des solutions diplomatiques et par le dialogue, et non par des moyens militaires. Le dialogue diplomatique nécessaire pour régler une crise aussi complexe exige que toutes les parties concernées fassent preuve de bonne foi. Dans ce contexte, il est impératif que la République démocratique du Congo démontre son engagement en faveur de la paix en agissant de bonne foi et en favorisant la confiance dans le cadre du processus de Luanda. Cela constituerait une étape déterminante pour assurer la crédibilité et le succès des efforts en cours. En outre, en plus du processus mené par l'Angola, il y a aussi le processus de Nairobi, mené par la Communauté de l'Afrique de l'Est, qui vise à s'attaquer aux causes politiques profondes des désaccords entre les parties congolaises. À cet égard, il convient de souligner le rôle important joué par la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est, qui a non seulement permis d'instaurer un cessez-le-feu entre les parties au conflit, mais a également permis le retrait du M23 de 80 % du territoire qu'il contrôlait l'année dernière.

En outre, je voudrais rappeler au Conseil les réserves du Rwanda concernant son appui à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo. Le Rwanda souligne que l'alliance de cette mission, de la MONUSCO et des FARDC avec des groupes armés tels que les FDLR – qui sont intégrées dans ces dernières – constitue une grave menace. Compte tenu de ces dangers, il est crucial de reconnaître que la République démocratique du Congo ne peut pas continuer de passer d'un pays à l'autre ou d'une

région à l'autre en quête d'une aide militaire au lieu d'engager un dialogue constructif avec ses propres citoyens.

Avant de terminer, je voudrais réaffirmer le plein attachement du Rwanda aux processus de paix régionaux. Le Rwanda estime que le dialogue est la seule solution viable aux problèmes qui se posent en République démocratique du Congo. Nous appelons la communauté internationale à appuyer ces efforts régionaux, au lieu de poursuivre des approches fragmentées qui ne font qu'entraver la voie vers la paix et qui permettent à la République démocratique du Congo de se soustraire à ses responsabilités. Nous proposons les mesures concrètes suivantes pour remédier aux causes profondes du conflit et promouvoir la stabilité régionale.

Premièrement, la République démocratique du Congo doit s'engager véritablement en faveur des processus de Nairobi et de Luanda, qui constituent la meilleure voie pour régler les problèmes sous-jacents du conflit en République démocratique du Congo.

Deuxièmement, la République démocratique du Congo doit arrêter de soutenir les FDLR, notamment en ce qui concerne le financement, la distribution d'armes et l'intégration de ce groupe au sein des forces armées congolaises. Le Rwanda demande également à la République démocratique du Congo d'approuver le plan harmonisé de neutralisation approuvé par ses propres organes de sécurité.

Troisièmement, la République démocratique du Congo doit mettre fin aux discours de haine et aux violences contre les communautés tutsies congolaises. Le fait de prendre pour cible un groupe ethnique pour ce qu'il est constitue une grave violation des droits humains et compromet gravement toute perspective de paix durable.

Quatrièmement et enfin, la République démocratique du Congo doit organiser le retour des réfugiés congolais en toute sécurité et dans la dignité. Il ne s'agit pas seulement d'un impératif humanitaire, mais aussi d'un élément essentiel pour la paix et la réconciliation entre les communautés congolaises.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de la République démocratique du Congo a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

M. Mukongo (République démocratique du Congo) : Ce n'était pas dans mon intention de reprendre la parole, mais le langage utilisé par le représentant du Rwanda n'est pas du tout courtois.

Les membres du Conseil ont noté que le Rwanda a systématiquement dit que la République démocratique du Congo « doit », comme si la République démocratique du Congo était la seule partie qui avait l'obligation de faire quoi que ce soit, alors que le Rwanda est un pays qui a envahi le territoire d'un autre pays, sur lequel il se trouve avec plus de 4 500 militaires, et sur lequel il commet de graves violations des droits de l'homme, notamment le bombardement des camps, comme le bombardement du camp de Mugunga, connu de tout le monde. Lorsque nous parlons de discours de haine, je voudrais me demander si on le dit par plaisir ou par routine. Vous venez chez quelqu'un, vous le sortez de sa maison, vous le mettez dehors, il habite à la belle étoile, il ne va pas cultiver ses champs, il est sous la pluie, il vit dans la promiscuité, et vous attendez de cette personne-là un discours d'amour ? Après, on vient claironner ici au sujet des discours de haine. Nous sommes vraiment désolés, mais qu'est-ce qu'on entend par « discours de haine » ? Est-ce que le fait, pour une victime d'une grave violation des droits de l'homme, de se plaindre doit être considéré comme un discours de haine ? Et cette assemblée, le Conseil de sécurité, ne peut pas faire la part des choses entre les femmes violées à la suite de l'agression armée rwandaise, les enfants tués et les camps de déplacés bombardés, et ce qu'ils appellent ici le discours de haine ? Où est l'équilibre ? Parce que le Rwanda veut claironner au sujet de la question des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui lui sert de prétexte pour demeurer sur le territoire congolais. Je peux dire aux membres du Conseil que si aujourd'hui, on repérait où se trouvent les FDLR et qu'on les éliminait, le Rwanda va se tourner derrière le « discours de haine » pour maintenir sa présence sur le territoire congolais.

En réalité, le problème n'est ni les FDLR ni les fameux discours de haine, mais c'est le pillage des ressources de la République démocratique du Congo, et cela a été dit ici. Dans les zones contrôlées par le Mouvement du 23 mars (M23) – que dis-je, les zones contrôlées par le Rwanda, parce que le M23 en fait, en termes d'effectifs, aujourd'hui, il a été démontré que le Rwanda a

déployé 4 500 militaires sur le territoire congolais, et le M23 n'a même pas 2 000 militaires sur le terrain. Cela veut dire qu'aujourd'hui, la donne a changé. Ce n'est pas le Rwanda qui soutient le M23, mais c'est plutôt le M23 qui vient en aide aux troupes rwandaises qui ont envahi le territoire congolais. Ce n'est pas moi qui le dis. C'est le rapport (voir S/2024/432) du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, que les membres du Conseil de sécurité ont dépêchés sur le terrain pour vérifier la situation et pour leur rendre compte de la réalité sur le terrain. Le Conseil le sait autant que moi.

Donc, il n'est pas question ici des FDLR principalement, il est principalement question du pillage des ressources de la République démocratique du Congo. Et quelles que soient les conditions, le droit international ne permet à aucun pays d'envahir le territoire d'un autre sous quelque prétexte que ce soit. Nous tiendrons pour acquis que la présence de l'armée rwandaise sur le territoire congolais a pour seul objectif le pillage des ressources de la République démocratique du Congo, et non pas la question des FDLR. D'ailleurs, il a été démontré – et c'est toujours dans le rapport du Groupe d'experts – que toutes les fois que ces éléments des FDLR sont rapatriés au Rwanda, le Rwanda les recycle, les intègre dans son armée et les renvoie combattre au Congo. Le rapport du Groupe d'experts le démontre. Nous l'avons dit plusieurs fois ici.

Je ne vais pas abuser de votre temps, Monsieur le Président, mais je voulais juste apporter cette précision pour que le Conseil de sécurité puisse délibérer en parfaite connaissance de cause, sans toutefois se laisser berner par l'illusion des déclarations non vérifiées qui sont faites ici à longueur de journée.

Le Président (parle en anglais) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations..

La séance est levée à 12 h 55.